

Août
2017

BULLETIN TECHNIQUE

Légumes Bio



tech & bio



CONSEIL DE SAISON

Les températures ont été très élevées en moyenne. Des pics de chaleurs très intenses et très perturbateurs pour les plantes, notamment dans les tunnels non ombrés, sont notés ponctuellement. Les pluies, d'intensité variable suivant les secteurs, sont globalement faibles.

Les irrigations sont nécessaires mais attention aux excès, préférez le fractionnement sachant qu'en général la période de fructification est une période où l'on diminue les apports d'eau. Les périodes nuageuses diminuent l'ETP (Evapo Transpiration Potentielle), il faut adapter les durées d'irrigation.

En plein champ : préférez dans la mesure du possible des irrigations du matin afin que la végétation soit sèche en fin de journée (on limite ainsi les périodes favorables au développement des champignons).

Contacts

TECH & BIO 2017

10 ans d'innovations

Le salon des techniques bio et alternatives se tiendra les 20 et 21 septembre à Bourg - les - Valence, Drôme.

Préparez votre visite sur le site : www.tech-n-bio.com

Comment y aller :

Le bus CRA pour Tech n Bio part le 20 septembre matin de la Cité de l'espace à Toulouse vers 6h et rentre le 21 septembre au soir. Inscription à partir du 21 août au 0561752600 et acompte de réservation de 40 euros à l'ordre de CRA Occitanie

Chambre d'Agriculture 82
Sylvie Bochu Port. : 06.08.41.68.68

FRAB
Delphine Da Costa Port. : 06.49.23.24.44

Chambre d'Agriculture 47*
Cécile Delamarre Port. : 06.08.22.99.14

Les Bio du Gers
Guillaume Duha Port. : 07. 68.79.74 .16

Chambre d'Agriculture 31
Laurence Espagnacq Port. : 06.74.05.27.49

Chambre d'Agriculture 81
Chrystel Lacz Tél. : 05 63 48 83 83

Chambre d'Agriculture 65
Thierry Massias Port. : 06.07.70.61.58

SALADES

Rappel réglementaire :

En cultures sous abri et plein champ les types : laitue beurre, Batavia verte, Feuille de chêne blonde et feuille de chêne rouge sont dans la liste « HORS DEROGATION », l'utilisation de semences bio est obligatoire.

Il est toutefois possible de faire **une demande de dérogation pour les situations exceptionnelles** comme l'utilisation de variétés résistantes à toutes les races de Bremia, adaptées à la 4ème gamme ou à la culture de jeunes pousses... Cette demande de dérogation peut être faite sur le site www.semences-biologiques.org mais il faut attendre la réponse de l'organisme de contrôle avant de faire l'achat des graines.

Protection contre le Bremia (=Mildiou de la laitue)

Il n'existe pas encore de protection efficace contre le Bremia en AB, il convient donc de mettre en oeuvre les mesures prophylactiques avec rigueur pour limiter le risque d'attaque.

1. Choisir les variétés offrant la résistance complète (BI : 16 à 33).
2. Avoir une gestion rigoureuse de l'irrigation. Eviter de laisser le feuillage humide trop longtemps. Préférer si c'est possible l'irrigation au goutte à goutte une fois que la culture s'est installée
3. Avoir une bonne gestion de l'aération.
4. Utiliser plusieurs variétés pour un même créneau, si possible de maisons grainières différentes. En effet, leur construction génétique différente permettra de mieux résister à une potentielle nouvelle attaque de Bremia.

Quelques variétés pour la région toulousaine :

Le guide variétal ci – joint propose des variétés qui ont eu un bon comportement en région toulousaine. En plus, les essais conduits en 2016 par la CDA 31- ADDH sous abris ont permis de voir de nouvelles variétés qui ont eu un bon comportement sous abris (Plantation décembre). Le tableau ci – dessous présentent les variétés qui sont ressorties et qui sont disponibles en bio

Batavia	Var.FEREZA	Enza
Feuille de chêne verte	Var.KILERVI	Rijk Zwan
	Var. IVERNICE	Gautier
Feuille de Chêne rouge	Var. MAGELLAN	Enza
	Var. ZOUMAI	Rijk Zwan
Laitue	Var.ONDATRA	RZ
	Var.ESPELO	Enza
	Var.ISADORA	RZ

Produire son plant :

La germination des laitues est optimale pour des températures inférieures à 20°. A des températures supérieures, le pourcentage de germination et l'homogénéité de la levée sont fortement altérés. Différentes mesures permettent de limiter ces problèmes : stocker le terreau au frais, semer en fin de journée, mulcher les mottes avec de la vermiculite ou les couvrir avec des plaques de polystyrène. On pourra également stocker les mottes, après le semis, dans un hangar frais, le temps de la germination qui est de 36 heures environ. Le mieux étant la mise en chambre de germination à 18°. Attention dès l'apparition du germe, les plantes ont besoin de lumière pour éviter l'étiollement (surveiller attentivement et retirer les plaques ou sortir les plants rapidement) (source Civambio 66).

SALADES

Fertilisation de la salade sous abris :

Les plantations sont réalisées après une phase de minéralisation de la matière organique en fin d'été, début d'automne et après des cultures exigeantes en engrais telles que les cucurbitacées et la solanacées. Il y a donc souvent un reliquat azoté dont il faudra tenir compte pour déclencher ou non une fertilisation. Des tests azote pourront aider à la décision de fertiliser ou pas. Si vous n'êtes pas équipé, vous pouvez vous en faire conseiller.

Protection phytosanitaire :

- Sclérotinia : Si les sols ont souvent porté des cultures de salades et que vous avez observé des attaques de sclérotinia, il est possible de faire une application du produit de bio contrôle Contans WG sur votre sol avant plantation avec incorporation superficielle.

- Limaces : Si vos cultures sont régulièrement attaquées par ces mollusques il conviendra d'assurer une protection avec du SLUXX HP (phosphate ferrique) homologué à 7 kg/ha en traitement du sol (4 applications maxi à 15 jours d'intervalle).

Utilisation pratique : pour limiter le coût il est possible de n'épandre le produit que sur les bordures externes et internes des tunnels.

Les granulés étant très solubles, il est préférable de les apporter après les aspersions de la période de reprise des plants

Spécialité commerciale (SC)	Substance Active (famille)	Dose Spécialité Commerciale / Ha	DAR	Observations	Délai de rentrée	ZNT	Société	Clit Tox	Phrases de risques
FERRAMOL	phosphate ferrique	0,5 kg/100m ²			6 h en plein champ	5m	Neudorff Neudorf GMBH KG	Sans classement	
SLUXX	phosphate ferrique	7 kg/ha		Toutes les 2 semaines 4 applications maxi	6 h en plein champ 8 h sous abri				

ACARIENS TETRANYQUES



Acariens sur feuille



Acariens sur fruits

(source photos D.Da Costa)

Restez vigilants. Pensez à bassiner. L'aspersion dans les abris de tomate et d'aubergine permet de réaliser une aspersion ou deux aux heures chaudes de la journée pour augmenter l'hygrométrie de la serre. Attention, il faut que le temps soit bien dégagé pour effectuer ces bassinages sinon il y a risque de développement de cladosporiose

POMME DE TERRE

Dans le Tarn , il a été observé une punaise prédatrice de larves de doryphore.
Il s'agit de la punaise *Zicrona Caerulea* (source photo : A. Davard maraîcher 81)



Zicrona caerulea adulte a une couleur assez caractéristique uniformément bleu vert métallisé et ne dépasse pas 8 mm (*caerulea* signifie bleu en latin). L'abdomen des immatures est, lui, rouge à marques noires. (source informations internet)



C'est un insecte auxiliaire utile car c'est un grand prédateur de larves de chrysomèles qui peuvent, elles, se montrer très destructrices (criocères, doryphores). (source source information internet)

MELON

Les cycles plantation-récolte sont courts. Avec les changements de météo: pluie, chaleur, puis baisse de températures, de nombreux symptômes de bio agresseurs sont visibles sur les plantes. Le bio agresseur, le plus fulgurant est le mildiou... Mais des symptômes d'oïdium ou de bactériose peuvent être observés.

Il faut maintenir la protection fongique avec une spécialité commerciale à base soufre (dose à moduler en fonction de la végétation) + Bouillie Bordelaise à 2 kg/ha. Des pucerons peuvent être observés sur les dernières plantations.

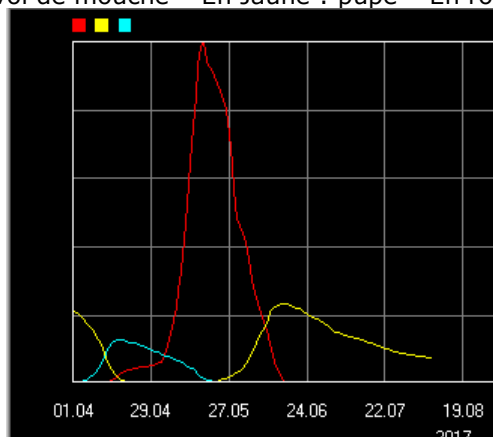
TEIGNE DU POIREAU

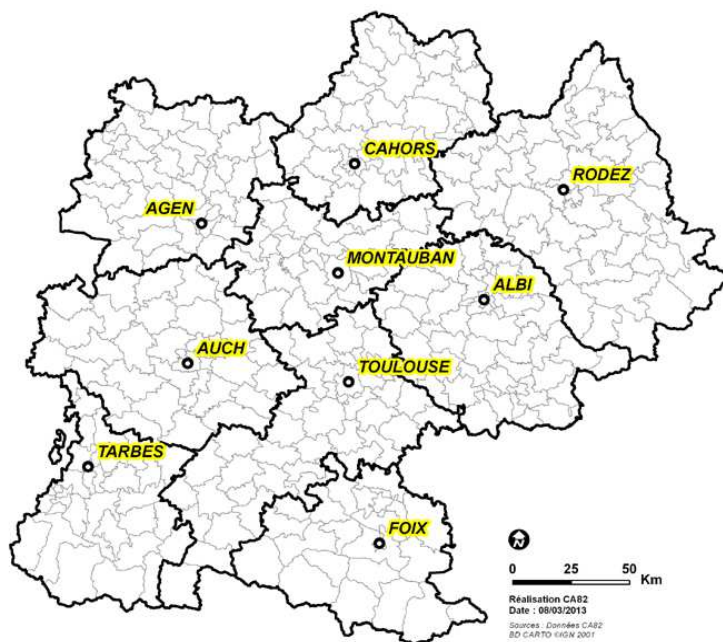
Attention, maintenez la vigilance. 26 teignes ont été piégées depuis la semaine dernière dans le Tarn

MOUCHE DE LA CAROTTE

Le modèle SWAT, avec les données climatologiques jusqu'au 9 août ne prévoit pas de vol de mouche. Il n'y a pas eu de relevés des pièges cette semaine.

En bleu : vol de mouche – En Jaune : pupes – En rouge : larves





Ce bulletin s'appuie sur les observations réalisées par les conseillers légumes de Midi – Pyrénées et du Lot et Garonne ainsi que sur les bilans des BSV maraîchage n°14, ail n°13 et melon n°19. Lorsque des méthodes alternatives sont utilisables, elles sont reprises dans les bulletins. En outre chaque destinataire du bulletin a reçu le « Guides des mesures alternatives et prophylactiques en cultures légumières en Midi – Pyrénées, 2014 »



«Bulletin réalisé sous la responsabilité de Laurence ESPAGNACQ, référente maraîchage/horticulture de la Chambre d'Agriculture de la Haute-Garonne. Tél : 05 61 47 55 96 - laurence.espagnacq@haute-garonne.chambagri.fr»

61 allée de Brienne - BP - 7044 - 31069 Toulouse cedex 7
www.haute-garonne.chambagri.fr

«La Chambre d'Agriculture de la Haute-Garonne est agréée par le Ministère en charge de l'agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le numéro IF01762, dans le cadre de l'agrément multi-sites porté par l'APCA.»

«En cas de préconisations, elles ne dispensent pas l'agriculteur de prendre connaissance des produits, des doses, des stades d'application, des usages et des conditions d'application des produits prescrits. Il lui appartient de mettre en œuvre scrupuleusement ces conseils ainsi que les conditions générales d'utilisation des produits phytosanitaires de l'arrêté du 12 septembre 2006.»

Directeur de la publication : Yvon Parayre, Président de la Chambre d'Agriculture de Haute-Garonne.
Mise en page : Chambre d'Agriculture de la Haute-Garonne

Bulletin de conseil réalisé dans le cadre d'une démarche mutualisée des Chambres d'agriculture de Midi-Pyrénées relevant du projet régional «Terres d'Avenir», avec la participation de la FRAB.

Les BSV (Bulletins de santé du végétal) maraîchage, melon et ail sont disponibles en ligne sur les sites de :

- La DRAAF : <http://draaf.midi-pyrenees.agriculture.gouv.fr/Bulletin-de-Sante-du-Vegetal>
- La CRAMP : <http://www.mp.chambagri.fr/-Bulletin-Sante-du-vegetal-.html>
- www.aquitainagri.fr/menu-horizontale/publications/bulletins-de-sante-du-vegetal-bsv/maraichage-pomme-de-terre.html

N'hésitez pas à les consulter.



Avec la participation financière de :



OPÉ COS ENR 22 version du 01/01/15